

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## STAND COMPOSITES AUVERGNE RHÔNE-ALPES



PREMIER SALON INTERNATIONAL  
DES COMPOSITES  
Du 8 au 10 mars 2022  
Paris-Nord Villepinte



Exposez lors de la prochaine édition du JEC WORLD, le premier salon international des composites, grâce à l'accompagnement de **Composites Auvergne-Rhône-Alpes** et le soutien financier de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**.

JEC WORLD est le seul salon qui fédère **l'industrie mondiale des composites**. Il témoigne de la volonté de l'industrie de disposer d'une plateforme mondiale offrant aux utilisateurs un panorama complet des procédés, nouveaux matériaux et solutions composites (plus d'informations sur le site officiel du JEC).

**JEC WORLD 2019 en chiffres :**

- 112 pays représentés
- 43 500 visiteurs
- 1 300 exposants
- 3 600 rendez-vous organisés



Pour plus d'informations sur cette opération, contacter :

AXELERA : Laura-Mia GREVON ✉ : [laura.grevon@axelera.org](mailto:laura.grevon@axelera.org)  
PLASTIPOLIS : Patrick VUILLERMOZ ✉ : [patrick.vuillermoz@plastipolis.fr](mailto:patrick.vuillermoz@plastipolis.fr)  
TECHTERA : Lucie LAGARRIGUE ✉ : [mission@techtera.org](mailto:mission@techtera.org)  
VIAMECA : Franck SIMON ✉ : [f.simon@viameca.fr](mailto:f.simon@viameca.fr)

• **Bulletin d'inscription à adresser à**  
• AXELERA  
• Rond-point de l'échangeur - Les levées  
• 69360, Solaize  
• ✉ : [laura.grevon@axelera.org](mailto:laura.grevon@axelera.org)

Cette opération est soutenue par



## ESPACE COMPOSITES AUVERGNE RHÔNE-ALPES - CONDITIONS :

**Le stand collectif Composites Auvergne-Rhône-Alpes** est composé d'un espace collectif de 72m<sup>2</sup> et de **stands «clé-en-main» de 6m<sup>2</sup>** composés de :

- 1 comptoir d'accueil avec rangement
- 2 tabourets
- 1 porte-brochures
- 1 prise électrique
- 1 enseigne

**Vous bénéficiez également :**

- Du **pack communication** et inscription au catalogue
- De l'**animation** du stand collectif
- De l'**accès à l'espace collectif** (réserve, machine à café, espace de rendez-vous)

**Tarif : 6 000 €HT**

**Exposant seul :**

- 585 €HT/m<sup>2</sup> pour 9m<sup>2</sup> (surface minimum)
- 1 450 €HT pack communication JEC WORLD 2020

Non compris :  
Conception, aménagement du stand, animation, services techniques, restauration...

Ce document dûment complété est à nous retourner avant le **vendredi 22 octobre 2021**. **La totalité de la transaction est payable à la commande** pour s'assurer de sa réservation. Une facture sera transmise par AXELERA dès réception du bulletin d'inscription. Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge d'AXELERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront facturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par AXELERA pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par AXELERA au comptant net et sans escompte, à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire. Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre un espace par co-exposant sera donné en priorité.

Bulletin à retourner **avant le vendredi 22 octobre 2021** à [laura.grevon@axelera.org](mailto:laura.grevon@axelera.org)

M/MME .....  
Société/Organisme (si filiale précisez) .....  
Secteur d'activité .....  
Adresse .....  
.....  
Téléphone .....  
Site internet .....  
N° TVA intracommunautaire .....

Code NAF/APE .....

N° Siret .....

Pôle de compétitivité affilié :

- AXELERA
- PLASTIPOLIS
- TECHTERA
- VIAMECA

Cachet de l'entreprise  
Date et signature

### Conditions générales de vente :

A. Participation  
1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à AXELERA avec le bulletin d'inscription signé. A réception, AXELERA éditera une facture du montant total de la prestation (soit 7 200 € TTC pour une PME adhérente), à régler par chèque ou virement afin de valider la participation. A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.  
2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté. Seule la réception de l'ensemble de ces éléments (bulletin et règlement) permet de valider l'inscription et le

droit, pour l'entreprise, de participer à la mission. Les inscriptions seront comptabilisées par ordre de réception du dossier complet.  
3. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

### B. Annulation

1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas, les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un remboursement. Il ne pourra être exigé d'AXELERA aucune indemnisation.  
2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection...) ne pourront être

remboursés.

3. Le présent règlement est soumis à la loi française.  
4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent

### C. Assurance

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement/maladie est à la charge de chaque participant.